

**Extrait du procès-verbal
 des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 4 février 2013.

Nombre de conseillers élus

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

11

Conseillers en fonction

Conseillers présents : FOURNIER C. / DOSSMANN M.

11

HINDENNACH G / RIFF D. / KREMMEL M.L. / FALK E. /

Conseillers présents

SCHARSCH J / HEIM C. / WOLFF B.

10

Conseiller absent : KEITH H. (excusé)

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2012 :

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2012.

Projets et orientations budgétaires 2013 - finances :

M. le Maire présente au Conseil Municipal les grandes orientations budgétaires pour 2013, élaborées selon l'avancement des dossiers.

Opérations financières	Dépenses	Recettes
Enfouissement des réseaux rue Principale	80 000	8 000
Stade municipal	51 200	20 000
Espace communal	22 000	3 500
Route de Saverne	8 000	
Carte communale	2 300	500
Circuit des croix rurales	1 000	
Chemin au fil de l'eau	1 200	
Mairie toiture	10000	
Voirie	30 000	
Matériel	7 000	
TLE		12 500
FCTVA		145 000
Emprunt	38 000	100 000
Subvention Conseil Général		40 000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve ces orientations budgétaires, les différentes opérations seront adoptées au cas par cas puis lors du vote du budget.

Carte communale :

Le Conseil Municipal, après étude des différents secteurs qui ont fait l'objet d'une ouverture, approuve, à l'unanimité, la carte communale élaborée par le bureau d'études ECOLOR.

Maîtrise pour les travaux de la route de Saverne – choix de la maîtrise d'oeuvre :

M. le Maire présente au Conseil Municipal les offres des bureaux d'études qu'il a consultés pour les travaux de la route de Saverne :

- ABE CONCEPT : 2.7 %
- SODEREF : 2,83 %
- OTE INGENIERIE : 4,6 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de la route de Saverne au bureau d'études ABE qui a présenté l'offre la moins disante et autorise le maire à signer toutes les pièces y afférentes.

Engagement de Mme CAULIER Geneviève comme adjoint technique 2^{ème} classe :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'engager Mme CAULIER Geneviève comme adjoint technique 2^{ème} classe, pour une durée de 1 an, à partir du 7 février 2013 et une durée hebdomadaire de service de 18 h 30. Ses attributions consisteront au nettoyage de l'école, de la mairie, du local des jeunes et de l'église, ainsi qu'au portage du courrier de la mairie aux administrés. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'engagement de Mme CAULIER pour une durée de 1 an.

Situation de M. SABIAN René adjoint technique 2^{ème} classe :

M. le Maire rapporte au Conseil Municipal que M. SABIAN qui occupe actuellement un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe avec un contrat de 6 mois allant jusqu'au 9 avril 2013, souhaite être titularisé dans son poste. Il confirme que M. SABIAN donne entière satisfaction dans son travail de nettoyage et de gestion des locations de la salle et propose de transformer son contrat en emploi stagiaire à partir du 1^{er} avril 2013, avec une durée hebdomadaire de service de 11 h. Il s'agira de faire déterminer par le centre de gestion son échelon et indice de recrutement au vu de sa carrière professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager M. SABIAN René comme adjoint technique 2^{ème} classe stagiaire avec une durée hebdomadaire de service de 11 h, à compter du 1^{er} avril 2013.

Préparation de la rentrée 2013 – changement des rythmes scolaires :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'Inspectrice Départementale de l'Education dans lequel elle présente une synthèse des mesures ayant pour objet de changer les rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires dès la rentrée 2013.

Cette réforme ayant pour objectif de favoriser la réussite de tous les élèves conduira à mieux répartir les heures de classe sur la semaine et alléger la journée de classe. Ainsi les 24 h d'enseignement hebdomadaire seront étalées sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin. L'ajout de 3 h de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées de 45 min, pendant lesquelles pourront être organisées des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement.

Ces dernières seront assurées par les enseignants, à raison de 1 h par semaine et par les communes à raison de 3 h par semaine. Ces heures sont facultatives

pour les élèves. Les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 € par élève.

Des dérogations sont possibles en ce qui concerne un report de l'application de ces mesures à la rentrée 2014 et le choix du samedi matin à la place du mercredi matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette réforme des rythmes scolaires, mais conscient des difficultés de mise en œuvre de ces nouvelles mesures, notamment en ce qui concerne le personnel d'encadrement, espère qu'une organisation du système pourra se faire au niveau du SIVOS et demande à Monsieur le directeur de l'inspection académique de reporter la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014.

Sous location du club house :

M. le Maire fait part de la réponse faite à un courrier adressé au Président de l'Union Sportive au sujet d'une sous location du club house le 9 décembre 2012. Ce dernier considère qu'accueillir une association 2 jours de suite et mettre à disposition les locaux n'est pas une sous location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu que l'Union Sportive n'a toujours pas signé la mise à disposition des locaux, tient à rappeler au Président de l'Union Sportive qu'il ne peut pas disposer des locaux comme bon lui semble, qu'il y a un règlement qui interdit la sous location, ainsi que la location de mobilier.

Divers :

Mme Christiane FOURNIER rend compte d'une désaffection de plus en plus prononcée des activités proposées par le RAJ pour les jeunes qui pour le moment ne sont plus que 3 à participer aux soirées de jeux. Il y a lieu de se poser la question si cela vaut le coup de continuer et dans ce cas il faut essayer de remobiliser les jeunes.

Elle signale que les jeux inter villages sont fixés au 19 mai et qu'il faut songer à recruter des participants.

Elle fait part d'un courrier du Président du SMICTOM qui essaye de justifier une augmentation du tarif de collecte des ordures ménagères malgré une réduction du volume suite à l'instauration du tri sélectif.

Elle présente une demande de subvention de CARITAS de Hochfelden justifiée par ses nombreuses actions face à la pauvreté dans le secteur et notamment à Saessolsheim.

Le conseil municipal est informé par Mr le Maire qu'une parcelle appartenant à la commune située près du lavoir des champs a été déboisée par l'ancien propriétaire sans son accord, malgré la promulgation de l'arrêté fixant la fin de l'aménagement foncier du ban communal qui du 23 décembre 2010.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 7 février 2013.

Le Maire